Senior Plus
aux personnes à domicile
Aide à domicile - Transport / accompagnement

# LES ACTES D'AIDE ET MAINTIEN A DU DOMICILE

## 1- Entretien de la maison et travaux ménagers

L'entretien de la maison concerne :

- **l'intérieur du domicile, balcons et terrasses,** mais exclut des équipements spécialisés ou extérieurs tels les chéneaux, terrain de tennis …
- des **prestations courantes d'entretien** mais exclut des prestations spécialisées telles que ponçage et vitrification des parquets, nettoyage des murs extérieurs…
- Les **travaux ménagers effectués par un bailleur** à l'occasion d'une entrée ou d'une sortie des lieux ne peuvent être considérés comme des prestations de services à la personne.

L'intervenant qui assure la prestation **peut utiliser le matériel du particulier** (aspirateur, brosse, serpillière, détergent, etc.). S'il s'agit d'un organisme, le matériel peut être fourni par celui-ci, mais cette prestation ne comprend pas la vente de produits ou des matériels d'entretien.

## 2- Préparation de repas à domicile

Cette prestation est réalisée par un intervenant **qui vient à domicile préparer un ou plusieurs repas** avec le matériel dont dispose le particulier. Le temps passé à l'achat des produits est inclus dans la prestation. En revanche, le montant des achats ne peut faire l'objet d'un crédit d'impôt.

**La préparation de repas gastronomiques, de cérémonie ou pour des évènements familiaux ou amicaux ne fait pas partie de cette activité.**

## 3- Livraison de courses à domicile

Cette activité s'inscrit dans un objectif de facilitation de la vie quotidienne des personnes. Il peut donc s'agir de la livraison de courses, de médicaments, de livres, de journaux…

## 4- Pour plus d'informations, nous contacter.

**CONTACTS :**

**Soisy-sous-Montmorency**
01 34 05 04 44
**Asnières-Sur-Seine**
01 34 05 23 60
**Gujan- Mestras**
05 57 52 20 76
**Garges-Les-Gonesse**
01 34 05 23 66

ENGAGEMENT QUALITÉ